



10, rue Principale
68 210 FULLEREN

COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

SAMEDI 3 DÉCEMBRE à 10h00

Wahlbach

Présents : Albert Gasser, Marc Glotz, Corinne Morgen, Antoine Waechter, Gilbert et Monique Schalck, Marie-Odile Steimer, Michèle Wollenschneider, Bernard Sigris

Membres excusés : Sébastien Brossard, Laure Grosheitsch, Jean et Evelyne Friess, René et Simone Herzog, M. et Mme Ottié, Françoise et Jacques Werckmann, Michèle et Jean-Pierre Ramseyer, Claude Eckhardt, M. et Mme Bubbendorff, Charles Frey

Membres ayant donné un Pouvoir de vote : M. et Mme Ottié, Claude Eckhardt

1) **Adoption du PV de l'AG 2020**

L'assemblée adopte le compte-rendu de l'AG 2020, rédigé par Laure Grosheitsch

2) **Rapport moral et d'activités avec débat**

Antoine Waechter lit et commente le rapport moral et d'activités (voir annexe 1).

Débat :

La dégradation des paysages liée à l'urbanisme :

Antoine Waechter rajoute les précisions suivantes :

- Les services instructeurs se déclarent incompétents sur la question du paysage et les agences publiques (ADHAUR..) ne mettent plus de préconisations ou de contraintes dans le volet paysager des PLU.
- Les Turcs achètent des terrains, construisent en famille, y habitent 6 mois, puis revendent. N'ayant pas la compétence charpente, ils bâtissent des maisons à toit plat.
- Le Sundgau connaît la croissance démographique la plus forte d'Alsace. Les gens s'y installent pour vivre à la campagne, acquérir parfois un terrain, à moindre coût avec piscine. Souvent ils artificialisent l'espace. Les nouveaux habitants peuvent être aussi des frontaliers qui n'ont pas l'intention de s'enraciner dans la région. On est dans une dynamique de banlieurdisation.
- 50% des maisons-cube ont des infiltrations au bout de 10 ans . L'étanchéité est à refaire au bout de 12 ans.

Marie-Odile Steimer suggère d'informer les candidats à la construction sur les inconvénients des toits plats.

Marc Glotz témoigne du fait que lorsqu'on parle de préservation des paysages, des élus ou des défenseurs du patrimoine opposent l'argument que chaque époque a son architecture. Ces personnes ne parlent que des éléments isolés du patrimoine et ne voient pas leur intégration dans un ensemble.

Antoine Waechter donne comme exemple à suivre l'adoption d'un règlement communal à Fulleren , avec une commission d'esthétique qui examine tous les permis. Il faudrait que l'on ait dans chaque commune une personne qui alerte sur les problèmes d'urbanisme. Nous devons intervenir lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il est nécessaire de faire des campagnes pour faire évoluer la culture de nos concitoyens. Mais pour cela, il faut de l'argent et donc trouver des donateurs. Corinne Morgen signale que le cas du caveau de Rohrschwihir est passé devant la commission des sites..

Préservation du paysage et loi d'accélération des énergies renouvelables :

Antoine Waechter rend attentif à deux lois récentes qui impactent l'urbanisme. La loi ZAN (zéro artificialisation nette) prévoit que chaque commune a droit à la moitié de la surface qu'elle a consommé les 10 années précédentes et aucun surplus à partir de 2051. Cette loi pourrait nous donner des raisons de nous réjouir mais la loi d'accélération des énergies renouvelables va dans le sens inverse. Elle accélère les procédures d'autorisation pour les éoliennes et le solaire et rend plus difficiles les recours pour impact environnemental. Les enquêtes se font par voie dématérialisée sans commissaire-enquêteur.

Même les énergies renouvelables ont un impact environnemental. Le lithium, utilisé par exemple dans les batteries de voitures électriques, pollue le sol lors de son extraction. On en recherche actuellement en France (Vosges, Massif Central, Bretagne). L'extraction du nickel laisse des sols désertiques. La sobriété énergétique reste incontournable dans la préservation de l'environnement.

Actions réalisées ou à réaliser au cours de l'année 2022

- Antoine Waechter représente la préoccupation paysagère à la Commission des sites du Haut-Rhin, où il se retrouve parfois avec Perrine Torrent (CAF)
- De nombreuses personnes, dont des membres de Paysage d'Alsace, ont été élues dans les conseils municipaux où elles peuvent défendre le paysage de leur commune.
- Sébastien s'occupe du référencement du site Internet.
- Le comité se réunira une fois par trimestre en un lieu central, si possible à Colmar.
- Politique de l'habitat concernant les logements vacants : imaginer une politique pour remobiliser les maisons vides et la proposer aux communes.
- Adhésion de Paysages d'Alsace à Alsace Nature ? Albert Gasser expose l'utilité d'adhérer et de participer aux réunions. Il en sera ainsi fait.

3) Rapport financier, réviseurs aux comptes, budget 2020 et 2021

Corinne Morgen, trésorière, présente le rapport financier, qui couvre les 12 mois des années civiles écoulées.

Pour 2020 :

Les cotisations représentent 305 €. Il y a 934.14 € de don.

Les dépenses de fonctionnement et les cotisations à d'autres associations environnementales représentent 555.08 €

L'excédent de l'exercice est de 684.06 €. Le solde 2020 est de 1 587.79 €

Pour 2021 :

Les cotisations représentent 80 €. Il y a 500 € de don.

Les dépenses de fonctionnement et les cotisations à d'autres associations environnementales représentent 29 €

Sanction administrative concernant l'affaire prison de Lutterbach : 500 €
L'excédent de l'exercice est de 51 €. Le solde 2021 est de 1 638.79 €

Etant donné l'hospitalisation de M. Jean Bitterlin, réviseur aux comptes, c'est M. Albert Gasser qui a été nommé second réviseur aux comptes aux côtés de M. René Herzog. Les deux réviseurs aux comptes donnent leur satisfecit à la trésorière pour la très bonne tenue des comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4) Présentation en vidéo-projection de la visite du 28 octobre : diagnostic de l'état du paysage alsacien et de son évolution

Antoine Waechter présente la vidéo-projection réalisée suite à la visite de 18 communes du Sundgau oriental par trois membres de paysages d'Alsace. Cela permet de mesurer les nombreuses dégradations récentes et aussi de souligner les efforts de préservation de quelques communes plus rares..

5) Renouvellement du conseil d'administration

Le comité est élu à l'unanimité :

BROSSARD Sébastien

FRIESS Jean

GASSER Albert

GLOTZ Marc

GROSHEITSCH Laure

MORGEN Corinne

SCHALCK Bernard

SIGRIST Bernard

TREMOLIERE Michèle

WAECHTER Antoine

WERCKMANN Françoise

WERCKMANN Jacques

WOLLENSCHNEIDER Michèle

Association Brigitte Schick (ABS) de Guebwiller

6) Motions

Une motion est adoptée pour le démontage du pylône du Storckenkopf, à l'initiative d'Albert Gasser.

Une motion est votée contre le projet de téléphérique pour accéder au Mont Sainte-Odile. Il a pour but de désengorger le parking du Mont sainte-Odile, mais dénaturerait le site de cette montagne sacrée, car il nécessite une tranchée importante dans la forêt. Il ne réglerait pas le problème de la fréquentation trop massive du site.